



MAIRIE D'OSLON

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le onze avril deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Denis RAUX. Jean-Luc MEUNIER. Valérie THEVENOT. Pierre FLEURY. Joël CORPET. Aline ROUSSEAUX. Joëlle DE MATTEIS. Claudine CORNU. Pascal VAN DORSSELAER. Valérie BESSARD-MANDRILLON (arrivée 18 h 45 heures)

ABSENTS :

Nathalie KHEMDOUDI avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Christine BOUILLOT avec pouvoir Claudine CORNU. Mathieu BERNARD avec pouvoir Jean Luc MEUIER. Julien GAUDET avec pouvoir Yvan NOEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis RAUX

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION PROCES VERBAL DERNIERE SEANCE

Le PV de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité.

DELIBERATION AFFECTATION RESULTAT

Celui-ci se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 876 907.00 €

Recettes : 994 486.07 €

Excédent de l'exercice 2022 : 117 579.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 159 528.96 €

Recettes : 292 171.26 €

Déficit d'investissement de l'exercice 2022 : 132 642.30 €

Au vu des excédents et déficits cumulés des précédents exercices et des restes à réaliser 2022, après un vote unanime, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter la somme de 136 865.66 € au compte 002 en recette de fonctionnement et 41 349.67 € au compte 1068 section investissement.

DELIBERATION VOTE TAUX IMPOSITION TAXE 2023

Il est présenté des simulations concernant la hausse ou la baisse des taux d'imposition et selon ces propositions, le produit attendu.

Après explication des investissements inscrits au budget, le Conseil Municipal après un vote, (Abst : 3 - Oui : 11) décide de baisser les taux d'imposition pour l'année 2023, soit :

- Taxe foncière bâti : 50.99 %
- Taxe foncière non bâti : 65.47 %
- Taxe Habitation : 18.30 %

VOTE BUDGET PRIMITIF

Après un vote, (Abst : 1- oui : 14) le budget communal est approuvé pour un montant de :

- section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 157 336.66 €.
- section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 1 243 604.11 € (y compris report 2022) permettant de financer notamment les opérations suivantes :
 - acquisitions matériel : 120 000 €
 - forêt communale : 20 000 – 6 547.4 € RAR
 - aménagement lavoir : 6 471.15 €
 - aménagement aire nature et loisirs : 15 000 €
 - sécurisation RD 678 : 50 000 €
 - rénovation thermique bâtiments scolaires : 847 000 €
 - barrière raie du moulin : 7 500 €
 - éclairage RD 678 : 31 483.50 € RAR

Fin de la séance à 19 h 05.

Prochaine séance le 24/04 à 19 heures.

Le secrétaire de séance,



Denis RAUX.